

## Conseil Municipal du 16 mai 2014

Présents : M Michel MARESCOT, Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE , Adjoints - M Thierry BONVOISIN - M Michel DABOUT - M Pascal DROCCHI - M Alain FAURE – Mme Catherine FILIPOV - M Philippe GANNE - M Jean-Paul HAUVEL - M Jean-Claude LE MOINE – Mme Martine LETARTRE - Mme Nathalie NGUYEN - M Olivier PONTHEU.

Conseillère excusée : Mme LEGRY Michelle donne pouvoir à M Michel MARESCOT.

Secrétaire de séance : Mme Catherine FILIPOV

- Informations de Monsieur le Maire
- Décision modificative n°1

Depuis le vote du Budget Primitif, les achats d'une affiche du film « un singe en hiver », d'une tablette pour PV électronique et de lits pour la réception de personnes pour le théâtre et le cinéma seront à régler prochainement.

Pour régler ces dépenses, il convient de procéder au transfert de 4 000€ du compte 020 des dépenses imprévues d'investissement pour les répartir aux comptes 2168, 2183 et 2184.

Accord du Conseil.
- Personnel de l'agence postale communale

Suite à la création de l'Agence Postale Communale, l'employée de la Poste a sollicité auprès de sa hiérarchie un détachement à compter du 01/05/14 auprès de la commune de Villerville. Ce processus se fait en 3 étapes :

  - Mise à disposition en guise de stage probatoire d'une durée de 4 mois,
  - Détachement d'une durée de 8 mois,
  - Finalement intégration dans le personnel communal.

M le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce détachement.

Accord du Conseil.
- Programme d'efficacité énergétique en éclairage public

Présentation du programme d'efficacité énergétique de l'éclairage public proposé par le SDEC Energie qui a 3 objectifs :

  - Fiabilité du réseau : remplacement de 3 armoires électriques pris en charge par le SDEC Energie,
  - Performance énergétique : remplacement de 3 lampadaires par des lampadaires avec lampes 70W et de 11 foyers par 11 foyers avec lampes 70W d'un montant de 9 385€ HT dont 500€ par foyer pris en charge par le SDEC Energie et 2 385€ restant à la charge de la commune (l'adaptation des contrats est gratuit),
  - Limitation de la pollution lumineuse : remplacement de 9 lampadaires « boules » par des lampadaires avec foyers LED d'un montant de 12 735€ HT dont 700€ par foyer pris en charge par le SDEC Energie et 6 435€ restant à la charge de la commune.

Le montant des travaux s'élève à 35 620€ HT dont 8 820€ à la charge de la commune.

Le SDEC Energie propose 2 programmations de travaux :

  - soit de réaliser une seule intervention et la commune pourra payer à la fin des travaux ou en étalant les charges sur 6 ou 12 ou 18 ans.
  - soit d'élaborer une programmation pluriannuelle avec règlement à la fin de chaque chantier.

Le SDEC Energie propose également d'endiguer la vétusté des foyers en remplaçant 6 foyers pour un montant de 8 850€ HT dont 6 638€ restant à la charge de la commune.

Le Conseil autorise l'ensemble de la programmation de remplacement y compris les 6 foyers vétustes en une seule intervention. Le montant total des travaux de 15 458€ sera réglé à la fin de l'intervention.

- Achat de 2 horodateurs

Les horodateurs donnés à la commune et installés place du Docteur Philippe et rue des Bains pendant la période estivale sont obsolètes et tombent très fréquemment en panne. Des devis ont été demandés pour les remplacer.

Le conseil accepte la signature du devis de l'entreprise Vinci Park pour la fourniture sans pose de 2 horodateurs de marque Parkéon pour un montant de 5 000,00€ HT soit 6 000,00€ TTC. Le contrat de maintenance débutera au 01/07/14 pour deux années.

- Achat d'1 tablette pour PV électronique

De nombreuses communes se dotent de tablettes graphiques pour PV électronique afin de faciliter la gestion des amendes par la police municipale. Monsieur le Maire propose aux Conseillers de doter la commune d'une tablette. Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée. Ce moyen technique impliquera nécessairement au policier municipal d'être beaucoup plus présent sur le terrain.

Le conseil autorise la signature du devis de l'entreprise AGELID pour un montant de 1 131,60€ HT soit 1 357,92€ TTC.

- Achat d'1 tracteur

La commune doit acheter un nouveau tracteur. Des devis ont été demandés avec reprise du précédent tracteur.

Le conseil autorise la signature du devis de l'entreprise LE CLERC pour un montant de 46 000,00€ HT soit 55 200,00€ TTC dont seront déduits 10 000,00€ pour la reprise de l'ancien tracteur.

- Remplacement de WC publics

Les WC publics situés rue des Bains près du Casino sont à réhabiliter. Après avis demandé auprès d'un professionnel, il convient de faire poser deux nouveaux blocs WC, de procéder à une remise en peinture du local et de faire poser une grille métallique de fermeture. Des devis ont été demandés.

Le conseil autorise la signature des devis suivants :

- Entreprise DELAMARE pour un montant de 2 090,48€ TTC (non assujetti à la TVA),
- Entreprise de serrurerie Chefdeville pour un montant de 1 102,55€ HT soit 1 323,06€ TTC.

- Commission Communale d'Action Sociale :

Il est proposé de rajouter un membre extérieur au conseil municipal pour le C.C.A.S.

✓ Président : Michel MARESCOT

✓ Elus : Sophie DIERRE, Martine LETARTRE, Michelle LEGRY et Nathalie NGUYEN, Thierry BONVOISIN et Pascal DROCCHI

✓ Personnes nommées par le Conseil Municipal : Florence GAFFÉ, Jacqueline TARDIF, Claudine TIHY, Maryse WEITER, Renée TRAVAGLINI, Anne ROULLAND.

Il s'agit de Mme Jeanne MAREST qui rejoindra les membres du CCAS.

- Demande de diminution de loyers commerciaux

Un locataire sollicite une diminution de son loyer du fait d'une santé précaire et de la faible fréquentation de ces derniers mois. Le paiement des loyers n'étant pas à jour et compte tenu de ce qui précède, monsieur le Maire propose que la commune ne procède pas à l'appel de deux futurs loyers et ce, à titre exceptionnel à condition que le locataire règle auparavant les loyers en retard. Le montant total de cette aide est donc arrêté à 900€.

Le conseil décide de ne pas appeler deux futurs loyers pour un montant total de 900€ et ce, à titre exceptionnel à condition que la locataire règle auparavant les loyers en retard. La trésorerie devra donc auparavant nous confirmer l'état du compte du locataire.

- Locataires

Les locataires gérants du Casino devaient quitter les locaux le 15/04/14 mais ils n'ont finalement libéré les locaux que le 15/05/14.

Monsieur le Maire propose qu'une indemnisation soit demandée en dédommagement de cette occupation.

Le conseil sollicite un montant de 600€ payable par chèque à l'ordre du trésor public.

- Location du 1<sup>er</sup> étage du Casino

Des demandes pour la location de la salle du 1<sup>er</sup> étage du Casino ont été reçues en mairie dont celle du nouveau locataire-gérant du Casino. Monsieur le Maire propose de définir dès à présent un tarif de location.

Le conseil définit le montant de la location à 450€ payable exclusivement par chèque à l'ordre du trésor public.

- Questions diverses

- Local commercial :

La commune est en négociation pour la reprise de l'ancienne poste en local commercial avec la terrasse à savoir le transfert du tabac à compter du 01/06/14.

Monsieur le Maire propose :

- un loyer mensuel de 1200€ sur 2 ans et demi,
- puis un loyer mensuel de 1 600€ dès le 01/01/17,
- un droit au bail à hauteur de 27 000€ HT,
- deux baux commerciaux avec deux loyers distincts,
- une obligation d'effectuer des travaux complémentaires au rez-de-chaussée, à l'étage et au niveau de la terrasse.

Monsieur le Maire sollicite un accord de principe.

Accord de principe du Conseil.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

